



La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de
l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382
Boite Postale 308 66403 CERET Cedex
Site web : randoceretane.org Contact : secretaire@randoceretane.org

Céret, le 28 mars 2019

Compte-rendu du conseil d'administration **Lundi 25 mars 2019 à 14h00 à Céret**

Participant.e.s : Pilar Lopez, Bernard Lambert, Jean-Pierre Taradellas, Claudette Montel, Gérard Montel, Arlette Taramini, François Batlle, Maurice Bénichou, Brigitte Roussel et Françoise Taradellas.

Excusé.e.s : Christiane Agrafeil-Colis, Guy Rampon.

1.APPROBATION DU CA DU 28.01.2019.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 28 janvier 2019 est validé.

Celui-ci sera transmis aux Webmestres pour insertion sur le site.

Arlette T trouve que le délai est très long entre le C.A. et sa parution sur le site

Françoise T précise que le CR est transmis aux webmestres, après signature du Président, de la Secrétaire et validation du CA.

A partir de ce jour, le CR sera transmis aux webmestres après lecture et corrections des administrateurs.

Bernard L confirme : le CR peut être inséré sur le site dès qu'il a été relu par les participants : pour éviter tout malentendu, Roland Ta bien ajouté sur le site la mention « Des corrections ayant pu être apportées par le CA suivant, les documents officiels sont ceux disponibles au secrétariat » .

2.FRAIS DE DEPLACEMENT.

Point repris du dernier CA.

Concernant la formation des animateurs, certaines sessions sont organisées hors du département. La nécessité de partir la veille engendre des frais supplémentaires non pris en charge par le Comité.

Le club peut-il procéder au remboursement des frais occasionnés ?

Bernard L précise que ces frais, nuitée supplémentaire, peuvent être ajoutés à ceux résultant des déplacements et donc ouvrir droit à réduction d'impôt égale à 66% de leur montant.

.../...

3. POINT SUR LES ADHESIONS

Point sur les adhésions : au 01.03.2019 260 adhérent.e.s

Bernard L précise 266 à la fin de la saison 2017-2018

- 37 nouveaux adhérents

- 42 non renouvellements (2 décès - 12 arrêts pour cause de santé - 24 relances
- par courriel le 29.01.2019 et seuls 5 ont répondu).

4. MARCHE POUR LA VUE

L.R.C. doit-elle prendre la relève ? Non – Maurice B. Demande simplement que la L.R.C. reste toujours présente dans son soutien à cette manifestation.

Pour 2019, la marche est prévue première quinzaine octobre ... Villeneuve de la Raho est à nouveau pressentie (le site est géré par le C.D.). La Marche pour la vue bénéficie du soutien de la Mairie de Perpignan..

Pourquoi ne pas envisager sur Céret, St Ferréol ou St-Jean-Pla-de-Corts ou ... Maurice B : nous avons toutes facilités pour l'organiser sur Villeneuve.

Bernard L et Françoise T précisent que nos Communes de la C.C.V. Vallespir soutiennent les associations et participent gracieusement à l'organisation matérielle..

Maurice B n'est pas « fermé » sur l'idée de déplacer la MARCHE POUR LA VUE..

5. FETE DU CLUB – DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2019.

Après échange de vues, il est décidé de rester sur Céret - le mas de Nogarède est réservé.

Maurice B est chargé de proposer deux randos : une de 4h-4h30 et l'autre de 2h30-3h.

Françoise T propose pour innover un rallye. Elle présente son projet lors du prochain C.A..

Maurice B demande un devis au Traiteur Vallespir Restauration (grillades) pour le prochain C.A..

La fête de la Rando est ouverte à tous : prévoir publicité : panneaux lumineux, "sucettes", flyer : Bernard L contacte l'O.T.I..

Françoise T. Complément de matériel au Mas de Nogarède pour le 22.09 - 200 chaises au lieu de 150 (on espère une fréquentation en hausse).

Bernard L sollicite l'aide des dynamiques agentes de marketing - Daniele et Jeanine -pour les lots de la tombola.

6. MODIFICATION DES STATUTS

Il est proposé une modification des statuts Art 12.

Quorum trop exigeant (nombre d'adhérents présents ou représentés .. à réunir pour que l'AG puisse valablement délibérer).

Bernard L rappelle que chaque année nous devons "courir" après les procurations pour réunir les 50% de membres présents ou représentés.

Bernard L propose un quorum à 33%. Les 10 membres présents votent "pour" que soit soumise cette modification lors de l'A.G. extraordinaire qui précédera l'A.G. ordinaire (pour celle-ci, le quorum sera encore à hauteur de 50%)..

.../...

7. BALISAGE SENTIERS C.C.V

Bernard L nous rappelle la convention avec la C.C.V. du Vallespir, pour le balisage de 16 sentiers.

2018. 8 sentiers ont été (re)balisés et nettoyés.

Confirmation informelle en date du 25.02.2019 de Odessa Roigt, C.C.V Vallespir.

Il reste 8 autres sentiers, traiter les totems, photos, incidents en "waypoints"....

Bernard L et Françoise T prendront en charge la coordination de ce travail.

Nous avons décliné l'offre de pose de 8 totems et remplacement de plaquettes mentionnant le numéro de sentier.

Bernard L et Françoise T : Appel à tous les baliseurs plus les "petites mains" pour exécuter le travail avant fin mai - FRT convoque une réunion le lundi 8 avril à 14 h. salle Rue Jean Amade.

Baliseurs : C et G.Montel, C et J Renoult, C et C Arguence, D et G.Rampon, F et JP Taradellas, F. Batlle, D. Martinez, M et M. Marty, P. Lopez, A. Bachès, A. Taramini, L. Gonella. (liste non exhaustive).

8. RESILIATION ASSURANCE LOCAL – FORMATION CDOS

ASSURANCE LOCAL

Lors du changement de local, nous avons demandé à notre assureur d'actualiser notre assurance R.C... Cette modification a engendré une hausse de la cotisation. (prime multipliée par 3 !).

Après analyse, il s'avère que l'assurance R.C. de la F.F.R. assure ce risque (*occupation temporaire de locaux mis à disposition de la Mairie occupés moins de 60 jours consécutifs par an*). Il n'est donc plus nécessaire d'avoir une assurance spécifique. L'assurance a été résiliée au 31.12.2018.

FORMATION DU CDOS.

Formation dispensée PSC1 à un coût de 20€ par animateur (au lieu de 50€ avec des organismes divers).

9. COTISATIONS 2019-2020 :

Faut il maintenir le tarif ou l'augmenter ? Réfléchir sur une politique à long terme.

A ce jour la cotisation 42€ : 12€ au Club et 30 à la F.F.R.P.

Suite à l'augmentation de 1€ de la part fédérale actée lors de la dernière A.G. du C.D.R.P. 66, le club ne percevra que 11€.

Bernard L lance la réflexion pour le moyen long terme. Si on analyse les chiffres, on constate que l'on équilibre le budget grâce à la convention de balisage laquelle n'est pas assurée chaque année.

Bernard L suggère de discuter avec la C.C.V. une convention couvrant plusieurs années quitte à revoir le tarif demandé (30€ le km balisé). Il approche P. Puigmal, O. Roigt, M. De Besombes-Singla, R. Garrabé pour évoquer cette convention.

.../...

Autres solutions pour équilibrer le budget de l'association :

- diminuer les activités (festivités),
- réduire progressivement l'épargne (19600€ au jour de la dernière A.G.*),
- augmenter la cotisation de 1 €,
- etc...

*y a t'il une raison objective de maintenir un tel "matelas" pour l'association ? – Pilar L approfondit le sujet du remboursement anticipé des participants à un séjour (évoqué comme raison d'avoir ce matelas) - en même temps elle étudie le cas suivant : que se passe t'il si l'animateur d'un séjour a un accident la veille du départ ou pendant le séjour et doit donc l'annuler (les participants ont réglé le solde et l'hébergeur "garde" tout) ?.

10. TROUSSE SECOURS ANIMATEURS.

Lors d'un précédent C.A., il a été proposé d'organiser des contrôles des troussees secours des animateurs par les infirmières - nombreuses - du club.

Bernard L demande qu'une réunion des volontaires soit organisée pour planifier ces ateliers. Françoise T les invite à cette réunion, Mercredi 10 avril et/ou lundi 15 avril à 14 h. au 2, rue Jean Amade, selon les disponibilités.

Infirmières « connues » (liste non exhaustive) du Club : C. Agrafeil-Colis, C. Montel, G. Oms-Brousse, M. Marty, A. Morel, Catherine PAGES.

11.BANDEROLE

L.R.C. continue d'utiliser les outils mis à disposition par la fédération départementale.

12.ESPACE L.R.C. DANS LE CLOUD

L'espace Cloud appartient à ce jour à Roland Tixer.

Il serait opportun d'acquérir un espace appartenant à L.R.C. dans le Cloud pour y "entreposer" le programme, les archives, etc..

Brigitte R se propose de "creuser" ce sujet.

13. NEBIAS

Lors de la sortie du 31.03.2019, le Maire de Nébias met à notre disposition une salle communale pour nous accueillir.

Sans réception de facture pour la location de la salle au 30.04. le Club adressera un chèque d'un montant 50€ aux œuvres sociales de la Mairie.

prochain C.A. : lundi 27 mai 2019 14h... 2 Rue Jean Amade